

Tableau 10: Déchets admis resp. non-admis lors de la collecte des déchets encombrants dans les communes

Déchets admis	Déchets non admis
<p>Fauteuils, divans, cadres de lits, tables, chaises, armoires, autres meubles, tapis, moquettes, matelas, coussins, caisses et palettes en bois, lattes, poutres, plaques en bois pressé, autres articles encombrants en bois, cadres de portes ou de fenêtres en bois ou en métal (sans verre) jalousies en bois ou en plastique, ferraille, jantes, meubles en métal, cadres de lits en métal, bicyclettes, vieille ferraille, installations sanitaires en céramique, pneus, restes de tapisserie, bagages et sacs, éléments de déchets encombrants en plastique (films, bâches, seaux, jouets, caisses, tonneaux, mobilier de jardin), matériel de construction synthétique (isolations en styropor ou styrodur), boyaux pour câbles, plinthes, tuyaux, restes de laine de verre ou de paille de fer</p>	<p>Déchets ménagers, papier, cartonnages, récipients en verre, fluides, vieux vêtements ou textiles, souliers, appareils électriques ou électroniques, vieux pneus de tracteurs ou de camions, matières toxiques ou problématiques, appareils à moteurs (voitures, motos, remorques).</p>

Toutes les données sur les quantités des déchets et leur composition sont des indices de repère et peuvent varier. Elles ne servent ainsi qu'à l'orientation de l'offrant et n'engage donc pas le donneur d'ordre!

L'apport des prestations se fera sur la base du contrat concernant lot 3.

Le transport des déchets non recyclables se fera vers l'usine d'incinération SIDOR à Leudelage à l'adresse suivante:

SIDOR
route de Bettembourg
L-3346 Leudelage

FIN DES EXPLICATIONS GÉNÉRALES

